

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 20 mars 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 mars 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique (arrivé à 19h45), M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 38

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc (Cuinzier).

N°2025/N°079

OBJET : MARCHÉ POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU FONCIER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un marché relatif à l'entretien paysager des sites situés sur le territoire arrive à échéance au 30 avril 2025. Une nouvelle consultation a donc été lancée pour renouveler le marché.

Pour mémoire, le marché concerne les sites suivants :

- ZA à Briennon
- ZA à Pouilly-sous-Charlieu et son extension
- ZA à St Nizier-sous-Charlieu
- ZA à St Denis-de-Cabanne
- ZA à Charlieu + abattoirs
- ZA à Cuinzier
- ZA à Belmont de la Loire
- Ancienne piscine intercommunale à Charlieu = L'entretien ne se fera que sur l'année 2025 sur la période d'avril 2025 à septembre 2025. Par la suite, elle ne sera plus à entretenir puisque nous utiliserons le nouvel équipement (Nouvelle piscine cf ci-après)
- Maison médicale à Charlieu
- Muséo Parc à Briennon

Dans ce nouveau marché d'autres sites ont été intégrés :

- Espaces verts de la nouvelle piscine intercommunale. L'entretien démarrera à compter du printemps 2026 seulement.
- Voie verte : 13.6 km environ répartis sur 3 tronçons :

- Saint-Denis-de-Cabanne et Charlieu
- Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu
- Pouilly-sous-Charlieu et Vougy

L'estimation totale du marché sur 2 ans est fixée 157 774.16 € HT

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Marché ordinaire en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Durée : le présent contrat est conclu pour une durée ferme de 1 an à compter du 01/05/2025. Il peut être renouvelé une (1) fois, par tacite reconduction, pour une période d'un (1) an sans que sa durée totale ne puisse excéder deux (2) ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du contrat pendant toute la durée du marché.

Dans ces conditions, il a été lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

5 offres ont été déposées : ELAN, SAS BALLANDRAS, TERIDEAL-TARVEL, SARL MONAT PAYSAGES et CHARTIER CREATION. Il est proposé de déclarer la société ELAN irrégulière car son offre est inappropriée et ne correspond pas à l'objet du marché.

Les 4 autres candidats ont pu être analysés.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Note globale sur 100 détaillée comme suit :

- Prix = /40
- Valeur technique = /40 détaillé comme suit :
 - effectifs estimés pour les prestations attendues par site = / 5
 - effectifs et mode opératoire pour la voie verte = /5
 - process d'utilisation du matériel et règles d'hygiène et de sécurité notamment pour le désherbage = /5
 - périodicité et volume d'intervention estimés (qui doivent respecter à minima ce qui est écrit dans le BPU) = /10
 - mode opératoire pour toute prestation demandée : entretien courant / plantation (choix approprié des plantes selon le site) / taille des arbustes et élagage / les traitement phytosanitaires / remplacement des végétaux / haies / paillage = / 11
 - délais d'intervention pour les demandes expresses du maître d'ouvrage = / 2
 - accompagnement de la collectivité dans la gestion de ses espaces verts pour une optimisation de l'entretien paysager = /2
- Performances en matière environnemental = / 20 détaillé comme suit :
 - présentation de la méthodologie de l'entreprise liée au respect de la réglementation de la loi LTECV (réduction des produits phytosanitaires et autres dispositifs mis en place) = /10
 - toute politique environnementale appliquée dans l'entreprise mettant en avant la préservation de l'environnement (utilisation de matériel et consommable récupération des eaux de pluie, compostage...) = /10

Au regard de l'analyse faite sur les offres des soumissionnaires, il est proposé de retenir l'offre de la société BALLANDRAS, sise 1930 chemin du charme 71740 SAINT EDMOND - pour un montant estimé sur 1 an de 60 968,69 € HT, tous sites confondus, soit 73 162,43 € TTC

Le montant HT estimé pour la durée du marché (2 ans), hors révision de prix s'élèverait à 121 937.38 € HT soit 146 324.86 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient la société BALLANDRAS, sise 1930 chemin du charme 71740 SAINT EDMOND, pour l'entretien paysager des sites situés sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté,
- valide le montant HT estimé sur 1 an de 60 968,69 € HT, tous sites confondus, soit 73 162,43 € TTC, le montant HT estimé pour la durée du marché (2 ans), hors révision de prix s'élèverait à 121 937,38 € HT soit 146 324,86 € TTC,
- autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché, et tous les documents afférents,
- autorise M. le Président à signer les éventuels avenants qui pourraient survenir dans l'exécution du marché dans la limite d'un dépassement maximum de 5% au regard du montant initial Hors Taxes notifié,
- dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement sur les budgets concernés.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250320-2025-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025
Publication : 27/03/2025